

Verbatim du Conseil d'Administration du 9 mars 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Patricia FAUQUE,
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Madame Nathalie JOUBERT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Madame Lucy MOSER-JAUSLIN),

Membre absent

Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre excusé

Madame Virginie KILANI.

Membre absent

Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF),
Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Ninon VEILLÉ),
Madame Ninon VEILLÉ.

Membre excusé

Monsieur Charles FORJOT.

Membre absent

Monsieur Abdallah MCHAMI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Monsieur Denis HAMEAU,
Monsieur Brice LETHIER.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université

Ordre du jour :

I - Projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation 2024-2028	2
--	---

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 9 MARS 2023)

*(La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Désolé pour ces quelques minutes de retard. On a aujourd'hui un CA très technique, assez peu politique.

On avait indiqué « informations du président » mais comme on se revoit la semaine prochaine, on fera peut-être un tour plus complet le 15 mars et donc, si vous en êtes d'accord, je vais passer la parole à Karen Fiorentino, pour un point très important, technique, qui est l'accréditation 2024-2028.

Juste une information. J'allais manquer à tous mes devoirs. Vous savez que dans l'évolution par repyramidage, Emmanuelle Pucéat qui siégeait dans ce conseil d'administration, dans le collège B, a été nommée professeur des universités par décret du Président de la République, il y a 15 jours. Elle n'a donc plus la qualité pour siéger. C'est donc Laurent Brachais qui était à la suite sur la liste d'Emmanuelle, qui revient parmi nous. Laurent, je suis ravi de t'accueillir et je te souhaite la bienvenue aujourd'hui dans ce CA. Laurent Brachais est maître de conférences à l'Esirem. Il a été administrateur par le passé, tu reviens là où tu as déjà siégé pendant plusieurs années. Donc, bienvenue à toi et bon travail au sein du CA.

Oui, Stéphanie Benoist ?

Mme Dauphin-Benoist.- Emmanuelle Pucéat était VP CA, comment ça va se passer ?

Le Président.- On verra ça le 15 mars. Effectivement, elle n'est plus VP CA. Elle a également une délégation sur l'articulation formation-recherche, elle la conserve. Mais, effectivement il va falloir que le CA désigne un ou une nouvelle VP CA. On fera ça le 15 mars.

Mme Dauphin-Benoist.- A propos du 15, c'est une journée qui a été déclarée journée de grève...

Le Président.- On a déjà décalé le CA d'aujourd'hui. Je ne veux pas faire du tout d'obstruction, que ce soit clair, ce n'est pas l'esprit. Hier, il y avait 12 grévistes sur l'établissement, parmi les personnels. Je ne sais pas combien il y en aura aujourd'hui, je sais que la grève est reconductible de jour en jour. Avant-hier, c'était plus important, il y en avait 145. Ça fait à peu près 6 % de grévistes. Je ne sais pas

ce que ça donnera la semaine prochaine. C'est un peu difficile de reporter ce CA qui est un CA assez copieux, sans volonté du tout d'entraver quoi que ce soit. On l'a fait pour le CA qui était prévu mardi à l'origine, on l'a décalé ce matin mais ça va être compliqué, surtout qu'on ne sait pas comment ça va évoluer. Si jamais il y a un blocage total, on appréciera, bien entendu, mais, pour le moment, ça me paraît difficile de le décaler parce que l'ordre du jour est quand même important.

S'il n'y a pas d'autres questions ou observations, je donne la parole à Karen.

I - Projet de l'offre de formation en vue de l'accréditation 2024-2028

Mme Fiorentino.- Merci Vincent. Bonjour à toutes et à tous.

Avant de vous exposer ce projet de l'offre de formation du 1^{er} et 2^e cycle pour la période 2024-2028, je tenais à remercier vivement les services centraux, notamment le PFVU, qui ont participé à la formalisation de ce projet, les directeurs de composante et les responsables pédagogiques qui ont fait preuve d'une très grande réactivité pour le remplissage des fiches projets, les DA04 et notamment pour les réponses apportées aux recommandations du HCERES pour lesquelles les collègues n'avaient que 15 jours pour répondre puisqu'on a reçu les rapports du HCERES le 13 janvier au soir et l'université avait laissé jusqu'au 31 janvier aux responsables pédagogiques pour faire remonter leurs fiches projets, c'est dire l'intensité de l'effort.

Ce projet de l'offre de formation est constitué de plusieurs éléments qui sont à disposition sur le cloud . Tout d'abord, le DA01 qui est le dossier d'accréditation de l'établissement, c'est un document de 10 pages dans lequel nous présentons l'évolution de l'offre de formation de l'université de Bourgogne et la manière dont l'établissement entend répondre aux recommandations du HCERES.

Vous trouverez également le DA02 qui est le tableau qui retrace le devenir de chaque mention de licence, LP, DUT, DEUST , Master, diplômes de santé des deux premiers cycles avec, à chaque fois, un code couleur différent. Vert pour les mentions qui sont reconduites, rouge pour les nouvelles mentions, bleu pour les mentions restructuration avec scission, violet pour les mentions restructuration avec fusion, jaune pour les mentions de LP qui se transforment en BUT et enfin noir pour les mentions dont nous ne redemandons pas l'accréditation.

Vous trouverez également les documents les plus nombreux, les DA04. Ce sont les fiches projets pour toutes les mentions pour lesquelles nous demandons une accréditation.

Figurent également les DA06 qui sont les fiches du 3^e cycle de santé qui ne seront pas évaluées par le HCERES mais directement par le MESRI, donc elles seront envoyées directement au ministère, il n'y a pas d'évaluation des fiches projets par le HCERES.

Vous trouverez enfin les dossiers d'évaluation qui sont demandés par la CCN pour les IUT puisque les IUT sont soumis à une double évaluation, CCN et HCERES.

Pour résumer, notre future offre de formation est stable par rapport à celle que l'on connaît aujourd'hui. Nous demandons l'accréditation pour 30 mentions de licence, 30 actuellement, 2 mentions de DEUST, 29 mentions de LP seulement contre 41 actuellement et on va voir pourquoi tout à l'heure, 18 mentions de BUT sachant que nous mentionnons au DA02, 2 mentions du BUT de génie mécanique et productique pour l'IUT de Dijon-Auxerre et l'IUT du Creusot mais les deux IUT se sont coordonnés bien en amont pour l'ouverture des parcours de ce BUT, pour faire

en sorte que tous les parcours soient offerts à l'échelle de l'uB et il y a eu également une concertation avec les IUT de Franche-Comté. Le seul doublon, c'est le parcours Innovation pour l'industrie parce que c'est celui qui est le plus en tension au niveau de cette mention et pas, d'ailleurs, qu'au niveau de la Bourgogne.

Nous demandons l'accréditation de 53 mentions de master contre 54 actuellement et l'accréditation de 4 diplômes de santé conférant grade de licence, Diplôme de formation générale en sciences médicales, Diplôme de formation générale en sciences odontologiques, Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et 5 diplômes de santé conférant grade de master, Diplôme de formation approfondie en sciences médicales, Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques, Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, le Diplôme d'État de sage-femme et le Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée.

Pour entrer un peu plus dans les détails, l'uB va demander la création de mentions. Pour les licences, nous demandons uniquement la création d'une mention, c'est la licence Sciences de la vigne et du vin. C'est une mention dérogatoire qui a été obtenue il y a deux ans par l'université de Bordeaux. C'est une mention qui est très intéressante pour nous car elle renforce le continuum licence-master. Cela étant, il n'y aura pas de création de (*mot inaudible*) parce qu'en fait le contenu de cette mention est actuellement hébergé dans la licence Sciences de la vie donc il y a eu des discussions en amont avec l'UFR SVTE pour ce transfert des contenus vers une nouvelle licence.

Pour les masters, nous demandons la création d'une mention Économie et santé qui est une restructuration de la mention Économie appliquée vers un parcours, pour des raisons de visibilité de l'offre de formation. Les responsables pédagogiques ont estimé que le parcours Économie de la santé n'avait plus de lien avec les autres parcours, ce qui justifie cette nouvelle mention.

Nous demandons également une accréditation pour les mentions de masters UBFC qui sont opérés à l'uB à savoir Mathématiques-physique, le parcours Math4phy, Physique fondamentale et applications, Culture et communication pour le parcours PIECE. En revanche, nous ne demandons pas d'accréditation pour les masters d'UBFC Biologie de la conservation et Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports, le master DASEE, là les équipes souhaitent investir leurs ressources humaines sur d'autres projets.

Nous demandons également l'accréditation de la mention Biologie agrosociétés qui est lié à l'abandon de la mention Nutrition et sciences des aliments. Les parcours vont se répartir entre Biologie agrosociétés et Biologie santé.

Nous demandons à être accréditer pour le Diplôme approfondi en sciences odontologiques, ce qui n'est pas encore le cas. Si le ministère est d'accord, il nous faudra ensuite monter un dossier d'accréditation complet comme c'était le cas comme pour les formations générales et ensuite aller le défendre devant le ministère.

Concernant les restructurations-scissions et les abandons qui sont en lien avec les explications que je vous ai données précédemment à savoir pour les licences professionnelles Métiers du BTP, Bâtiment et construction, Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels, Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web, Management des activités commerciales, Métiers de la GRH : assistant, Métiers du commerce international, les restructurations qui sont mentionnées s'expliquent par une scission entre les parcours, certains parcours vont intégrer des BUT 3 et on précise à chaque fois le parcours du BUT 3 qui va être intégré.

Concernant les abandons de LP, transformations de LP en BUT, six mentions de LP sont abandonnées. La LP Agronomie qui était portée par l'UFR SVTE, en raison du désengagement des équipes d'Agrosup, Institut Agro Dijon. La LP Métiers de l'industrie : industrie aéronautique, portée par l'IUT du Creusot car les équipes souhaitent déployer les ressources humaines disponibles sur les autres LP et BUT. La LP Métiers du tourisme, communication, valorisation des territoires a été abandonnée en cours de contrat par l'UFR DSEP. La LP Acoustique, en fait n'a jamais ouvert à Auxerre, c'est la raison pour laquelle nous ne demandons plus l'accréditation. C'est la même raison pour laquelle nous ne demandons par l'accréditation de la LP Ergonomie du sport et performance, et la LP Intervention sociale : médiation sociale par le sport. Nous avons été accrédités avec l'UFC lors du dernier contrat mais ces deux mentions n'ont jamais ouvert à l'uB. De même que la LP Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme des matériaux et soudage.

Par ailleurs, sept mentions de LP se transforment en BUT 3. Comme vous le savez, le programme des BUT est écrit partiellement au niveau national, raison pour laquelle il n'y a pas systématiquement d'adéquation entre nos LP et les futurs BUT 3. J'en profite pour apporter une petite précision, le HCERES, dans le rapport du 1^{er} cycle, s'étonne du fait que l'uB semble décider à conserver un certain nombre de LP suspendues dans les IUT, 15, si mon compte est exact. D'une part toutes les LP ne peuvent pas devenir des BUT 3 et d'autre part les LP représentent une richesse pour l'uB, parfois ce sont des formations de niche qui sont reconnues localement, qui ont des rapports bien établis avec les milieux socio-professionnels. Ce sont des LP qui, bien souvent, fonctionnent en alternance. Pour toutes ces LP, lorsque les équipes ont souhaité conserver les mentions, on demande à nouveau une accréditation. Il a été entendu que ça ne vaut pas engagement pour l'établissement à forcément ouvrir toutes ces LP dans l'avenir. Il y aura des éléments budgétaires qui entreront en ligne de compte pour prendre la décision d'ouverture ou non de ces LP.

Concernant les masters. Nous ne demanderons pas l'accréditation pour les mentions Nutrition et sciences des aliments et c'est en lien avec la création de Biologie agrosciences qui est une nouvelle mention, et pas d'accréditation pour la mention Santé parce que tous les parcours de la mention Santé vont intégrer la mention Biologie-santé qui est mentionnée en restructuration avec fusion. La mention Biologie-santé va accueillir tous les parcours de la mention Santé. Il s'agit d'une évolution qui est voulue, à la fois, par les équipes de l'UFR SVTE et l'UFR Santé. Il y a déjà eu plusieurs réunions de travail, en amont de la constitution de ces documents. Une réunion également avec les responsables côté UFC puisque c'est une mention qui sera co-accréditée. Cette nouvelle mention Biologie-santé comportera 10 parcours déjà existants dont le parcours Sciences du médicament qui est actuellement un master UBFC et il y a déjà eu des discussions pour envisager le fonctionnement et le portage de cette mention.

Comme vous le voyez également, il y a une évolution entre co-accréditations demandées. Déjà, toutes les mentions de STAPS, portées par l'UFR STAPS et l'IAE, qui étaient co-accréditées, ne le seront plus. Les équipes pédagogiques ont fait savoir dès la phase d'évaluation que cette co-accréditation ne faisait plus de sens, d'un commun accord avec BFC.

Par ailleurs, une co-accréditation avec l'UFC pour la mention Géographie ne s'impose plus, en raison d'une évolution des parcours et pareil pour le master Mécanique et la LP Métiers du notariat.

De même, la co-accréditation pour le master Management avec l'UFR de technologie de Belfort-Montbéliard ne semble plus pertinente aux équipes, aujourd'hui.

De même, le master de Psychologie et la LP Métiers de la GRH formation, compétences et emplois ne seront plus co-accrédités avec l'Institut Agro Dijon. Il y a eu plusieurs discussions entre les gouvernances et entre les équipes pédagogiques et il apparaît que l'évolution qui est souhaitée et compte tenu de la formation, ne justifie plus de co-accréditations, ce qui n'empêchera pas les collègues de l'Institut Agro de continuer à intervenir dans ce diplôme mais en s'appuyant sur un système de vacations.

Seront toujours co-accrédités avec l'UFC, Archéologie, sciences pour l'archéologie, Biologie, écologie et évolution, Biologie-Santé, le master Philosophie, le master Santé publique co-accrédité également avec l'université de Lorraine. Sont toujours co-accrédités avec l'Institut Agro, Biologie-santé en raison du parcours, Sciences des aliments qui intègre la mention, la LP Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques, portée par l'IUT de Chalon, le master Sciences de la terre et des planètes, environnement. Et, co-accrédité avec Polytech d'Orléans, le master Transport, mobilités, réseaux. Je précise que formellement il n'y a pas de co-accréditation avec l'école supérieure de musique, pour le ministère c'est un établissement partenaire même si dans les faits ça ne change pas grand-chose vu qu'ils travaillent ensemble.

Donc on passerait de 38 mentions co-accréditées à huit mentions co-accréditées.

Une petite précision toutefois concernant les mentions Archéologie, sciences pour l'archéologie, Biologie, écologie et évolution, Biologie-Santé. Ce que les équipes voulaient, c'était une co-accréditation uB-UFC. L'UFC souhaitait une co-accréditation uB-UFC-COMUE expérimentale mais nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur ce périmètre puisqu'on considère peu pertinent de demander une co-accréditation avec un établissement qui n'existe pas encore. Ce qui va être fait c'est que nous, uB, nous allons déposer une fiche projet pour ces trois mentions en mentionnant comme co-accréditation uB-UFC et l'UFC souhaite de son côté déposer aussi des fiches pour ce projet en mentionnant comme accréditation uB-UFC-Comue expérimentale. Chaque établissement va écrire au ministère pour expliquer cette situation dissonante et inhabituelle sachant que, dans les mois qui viennent, nous y verrons un peu plus clair sur le périmètre de la structure de l'enseignement supérieur à l'échelle du territoire Bourgogne-Franche-Comté, on pourra demander une évolution du périmètre de co-accréditations. Ce n'est pas une solution qui est pleinement satisfaisante, nous en sommes bien conscients mais faute d'avoir pu arriver à un accord, nous sommes tombés (*suite inaudible*). De toute façon, les équipes vont continuer à travailler ensemble comme elles l'ont fait par le passé, rien ne changera de ce point de vue-là. Je précise d'ailleurs qu'une convention nous lie avec UFC qui prévoit que les heures que les collègues de l'établissement font dans d'autres établissements, rentrent dans leur service.

Si on se rapporte maintenant au DA04. Vous le voyez, on est très loin des dossiers de co-accréditation. Les DA04, ces fiches projets, sont très brèves, il nous était demandé de ne pas dépasser deux pages, ce qui a pu être compliqué surtout que les attentes principales du HCERES résident dans la manière dont les équipes devaient répondre très pragmatiquement, très concrètement aux recommandations du HCERES. Les responsables pédagogiques ont fait un véritable effort pour répondre à chaque recommandation, préconisation. La case qui concerne l'évolution

de la formation, il ne restait plus beaucoup de place surtout que plusieurs items devaient être renseignés donc il y a fort à parier que le HCERES se fondera essentiellement sur la réponse à ces recommandations pour donner un avis sur la future accréditation.

Je précise, dans le DA01 qui est le document d'accréditations pour l'établissement, il nous a été demandé de répondre aussi aux recommandations du HCERES pour les deux cycles. On a fait l'effort, dans ce document qui a été écrit en correspondance avec les composantes, de répondre à chacune des préconisations du HCERES, ce qui donne un aspect quelque peu scolaire à ce document.

Vous trouverez également la liste des demandes d'accréditation pour le 3^e cycle de santé, DA06, qui ne sont pas adressées au HCRERES mais directement au ministère. Il y a le Diplôme d'État de docteur en médecine, le Diplôme d'État de docteur en pharmacie, à la fois le cycle long et les deux parcours du cycle court Industrie et Officine, le Diplôme d'État de docteur en maïeutique. La création de ce diplôme a été votée par le Parlement en janvier dernier mais les décrets d'application n'ont pas encore été pris. Nous avons demandé au ministère ce qui était attendu. Nous n'avons pas eu de réponse, c'est dommage. Il a quand même été décidé, en accord avec la responsable du département maïeutique, de déposer une demande d'accréditation pour manifester notre volonté dans ce sens-là.

Vous trouverez également les DA06 de 46 DES, diplômes d'études spécialisées. Ces DA06 sont encore plus sommaires que les DA04 puisqu'il n'y a même pas de réponse (*mot inaudible*) des recommandations. Il est demandé seulement quelques précisions sur les dispositions pédagogiques, le volume horaire de la formation, la composition de l'équipe pédagogique, le suivi des internes, nombre d'abandons et de réorientations sur cinq ans, les effectifs attendus par année, les éventuels partenariats avec d'autres établissements. Il s'agit de documents très descriptifs, il n'y a pas de contenu analytique.

Nous avons redemandé l'accréditation de 19 DES et DESC de médecine, ancien régime.

Nous avons reçu très tardivement et on s'en excuse, nous avons reçu seulement hier soir les DA06 des trois capacités au niveau de l'uB, capacité Addictologie clinique, Allergologie, Pratiques médico-judiciaires. C'est la raison pour laquelle ces trois capacités ne sont pas sur le cloud. Si vous en êtes d'accord, on peut vous les envoyer maintenant. Désolée de ce caractère tardif, en dépit de nos relances, on a pu obtenir le retour de ces capacités qu'hier soir.

Enfin, vous pouvez consulter les dossiers d'auto-évaluation des IUT pour la CCN, commission consultative nationale. En effet, les IUT étaient soumis à deux évaluations différentes. Celle du HCERES qui était une nouveauté et celle de la CCN, ce qui représentait un double travail pour les équipes en plus de l'écriture des fiches filières pour les BUT 3 qui vont ouvrir l'an prochain. On salue le travail des collègues des IUT. Ces dossiers d'auto-évaluation sont composés d'un fichier où sont renseignés des indicateurs, des données quantitatives comme le nombre d'inscrits, le nom des CFA partenaires, le nombre d'abandons, les recettes, les dépenses, nombre d'enseignants. Vous trouverez également un dossier rédigé, entre 20 et 30 pages, qui représente la partie analyse qualitative des dossiers et qui fait état des suites de la précédente évaluation, un état des lieux de l'environnement de l'offre de formation et la stratégie à venir donc les enjeux, les perspectives pour l'IUT. Vous trouverez seulement les dossiers de l'IUT du Creusot et de Dijon-Auxerre. En effet, nous avons initialement jusqu'au 10 mars pour envoyer les dossiers et un délai

supplémentaire a été accordé en raison du rythme de travail effréné des IUT donc le dossier de l'IUT de Chalon sera présenté à un prochain conseil d'administration.

Voilà ce que je pouvais vous dire, sommairement, sur ce projet d'offre de formation pour le prochain contrat et je remercie encore les équipes que j'ai largement sollicitées, harcelées même, pour que ce travail soit achevé.

Le HCERES doit nous faire un retour sur ce projet au mois d'avril. A la suite de quoi, il y aura des échanges. Le rapport définitif devra être achevé fin juin, début juillet. Il sera envoyé au ministère et si tout va bien, le ministère pourrait nous donner un feu vert avant l'été.

Le Président.- Merci pour cette présentation synthétique. Merci à toi et à toutes les équipes. C'est un travail de Romain. On a conscience que, par exemple, l'envoi des documents en séance, ce n'est pas satisfaisant mais on nous les a envoyés hier soir. Donc il a fallu les traiter avant. On en est désolé mais, en même temps, on ne peut pas en vouloir aux équipes concernées parce que la quantité de travail à fournir, les délais impartis, tout ça est une contrainte phénoménale. C'est la faute à personne sinon à la procédure générale qui a été mise en place par le HCERES et qui contraint tout le monde. Je peux vous garantir que personne n'a démerité dans cette histoire et merci infiniment à vous tous, en tant qu'acteurs bien sûr, parce que vous avez agi aussi dans vos composantes, mais en tant que représentants de la communauté parce qu'on est quand même au rendez-vous, parfois un peu à l'arrache, si vous me permettez cette expression, mais le travail est fait et, je crois, bien fait malgré les conditions extrêmement tendues. Je vous avoue que, jusqu'au dernier moment, on était inquiet. On y arrive mais quel effort et quel engagement de tout le monde. Donc, vraiment un grand merci à l'ensemble des services, à l'ensemble de la communauté, pour cet effort considérable.

Le deuxième point sur lequel je voulais attirer votre attention c'est sur les co-accréditations avec l'UFC. L'évolution de la politique de site ne remet pas en cause le principe de la co-accréditation avec l'UFC. On a travaillé ensemble de longue date, on continuera de travailler pendant longtemps encore, ensemble. Que ce soit en matière de formation et en matière de recherche, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus et, d'ailleurs, on a convenu de poursuivre l'ensemble des PIA ensemble, j'en dirai davantage le 15 mars.

Voilà les grandes évolutions. Pas mal de choses en santé parce que la formation en santé s'enrichit, s'universitarise et qu'il est extrêmement important d'accompagner ce mouvement. Et puis, il y a la réforme des BUT qui bouleverse considérablement le paysage de la formation, soulève aussi des difficultés concrètes. On est en lien, évidemment, avec les directeurs des trois IUT pour envisager l'augmentation de la charge d'enseignement, les problèmes de RH que ça pose, etc. Et, je ne vous cache pas que l'argument de l'État qui consiste à dire que c'est le même volume horaire, réparti différemment sur trois années, donc ça doit être à moyens constants, je suis désolé, il y a très clairement une augmentation de la charge d'enseignement. Il va falloir qu'on résolve cette difficulté. Ce n'est pas fait mais il n'est pas exclu qu'on sollicite l'État, aussi, parce que je crois qu'on ne peut pas résoudre la quadrature du cercle à nous seuls, on a besoin d'accompagnement.

Vous aurez remarqué, évidemment, que le fait de passer en BUT, ça suppose que certaines LP soient intégrées dans des parcours de BUT. A l'inverse, d'autres LP sont suspendues, on les maintient quand il y a une pertinence et je salue la maturité de la réflexion menée au sein des IUT, pour avoir aussi le courage de dire « ce n'est peut-être pas la peine de maintenir, là au contraire... ».

Ce sont les grandes lignes que je résume, après la présentation exhaustive réalisée par Karen Fiorentino que je remercie encore pour son travail et sa présentation très claire d'un dossier aussi complexe. Je rappelle que l'on délivre 400 diplômes. Notre offre de formation c'est ça, donc c'est un travail gigantesque.

Y-a-t-il des questions, des observations ? Monsieur Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- C'est juste une question sur votre présentation. Vous avez évoqué les diplômes qui étaient portés par UBFC et dont l'uB ne demandait pas l'accréditation. Ça va être porté par l'université de Franche-Comté ? Ils sont abandonnés ?

Mme Fiorentino.- En fait, les deux établissements avaient été co-accrédités pour certaines mentions mais elles n'avaient été ouvertes qu'à l'UFC. Je parle sous ton contrôle, Lionel.

Le Président.- Ça concerne STAPS.

M. Crognier.- Oui, STAPS, en concertation avec nos collègues à Besançon. L'arrêt de la co-accréditation n'a pas de rapport avec les difficultés de la COMUE mais simplement, à 80 kilomètres et avec la tension sur les STAPS, on n'a pas réussi à collaborer. Au départ, on n'avait pas ouvert le Management du sport ici et il avait été ouvert là-bas et il y avait des collaborations. Dans le deuxième contrat, on l'a ouvert ici. De leur côté, nos collègues avaient ouvert une cinquième mention qui n'existe pas à Dijon, en licence, qui est l'Ergonomie du sport, c'est pour ça qu'ils la conservent, évidemment. Mais nous, on l'a retirée parce qu'on n'a pas les forces et la compétence pour la proposer ici. Ça explique cela. Sans difficulté aucune, ni tension pour l'arrêt de la co-accréditation.

M. Deroussiaux.- Merci.

M. Crognier.- Je voulais remercier Karen Fiorentino parce qu'à chaque fois qu'on l'a sollicitée, elle a été très réactive, que ce soient mes collègues ou moi, une grande réactivité et dans ces moments, c'est très important. Donc, je remercie Karen et ses équipes, on sentait du soutien et j'imagine que ça n'a pas été facile.

Plus généralement, hormis peut-être pour les BUT et l'offre en santé, on a quand même une certaine stabilité. Alors, est-ce que c'est parce que la réforme sur les blocs de compétences est suffisamment lourde pour qu'on ne prenne pas de risque de demander l'ouverture d'autres diplômes ? Est-ce que parce qu'au niveau RH on est un peu en limite ? Est-ce que les composantes, dans leur stratégie avaient des projets qui n'ont pas pu aboutir, justement par manque de forces humaines ? Faire évoluer notre offre de formation, c'est quand même notre objectif, d'une manière générale. Et, dernière chose, au niveau international, est-ce qu'il y a eu des projets qui ont été envisagés davantage, car c'est une des faiblesses qui étaient mentionnées sur l'université.

Le Président.- D'une manière globale, il y a beaucoup de choses stables mais il y a beaucoup d'évolutions aussi. Si on approche la question de manière macroscopique, il a quand même... si on pense aux IUT, l'offre de formation en santé, il y a une évolution considérable. Je vais laisser Karen répondre, c'est elle qui a piloté le dossier concrètement mais la politique qu'on a voulu mettre en place, c'est

une politique d'accompagnement des composantes dans leur propre stratégie. Ensuite, il est possible que la stratégie des composantes elle consiste à dire « si on demande ça mais si on n'a pas les forces vives, ce n'est pas la peine ».

M. Crognier.- Le message du coût constant est passé.

Le Président.- Ça fait au moins 20 ans que j'entends le message du coût constant. Sauf que, par le passé, il y a eu des coûts constants souvent mal appréciés. C'est-à-dire que sur une maquette avec un facial étudiant identique, on se retrouvait avec des coûts supérieurs. Si on remplace un CM par un TD, on sait que les groupes de TD, il y a moins de monde qu'en CM et, mécaniquement, ça fait complètement exploser les coûts donc on a essayé de veiller à ce que ces évolutions soient effectivement maîtrisées quant à l'évolution du coût. C'est d'ailleurs toute la problématique des BUT que j'ai soulignée tout à l'heure. Comment on fait pour être à moyens constants quand on s'aperçoit, qu'en réalité, il va falloir augmenter le nombre d'heures, la charge d'enseignement et qu'aujourd'hui, on n'a pas encore la solution. Donc, il y a une démarche qui a été mise en œuvre et, effectivement, sur le fond, il y a la question de l'approche par compétences, et effectivement, se concentrer un peu sur un renouvellement avec une démarche par compétences, ça mobilise pas mal les esprits, on ne peut peut-être pas courir tous les lièvres à la fois.

Karen.

Mme Fiorentino.- Pour répondre à ces questions, toutes les composantes ont vraiment pris au sérieux le fait que l'évolution de l'offre de formation, c'était à coûts constants. Si on développe un nouveau parcours, il faut en fermer un autre ou trouver des financements propres. Avec Cédric Demonceaux et Sophie Morlaix, nous avons fait le tour de toutes les composantes, à l'automne. Alors, la première chose qu'on a dite c'est évolution à coûts constants mais les composantes l'avaient actée.

Est-ce qu'il y a eu des abandons avec regret ? J'ai seulement connaissance d'une évolution de parcours qui était souhaitée par les équipes et qui n'a pas pu se réaliser par manque d'heures, parce qu'en interne la composante n'a pas pu trouver 50 heures qui manquaient. Mais, ce sont des parcours et une fois qu'on aura adopté l'offre de formation, on a la main sur les parcours donc c'est toujours possible, si cette question budgétaire se débloque, on peut faire évoluer l'offre de formation dans les années à venir. Mais tu as raison, le passage de l'offre de formation en compétences à coûts constants, faire une approche par compétences à coûts constants, c'est extrêmement compliqué et ça sollicite toujours énormément les équipes mais qui ont réagi d'une manière extrêmement responsable. D'un point de vue management, pilotage, ça a vraiment été exemplaire.

Mme Dauphin-Benoist.- Je veux juste faire quelques remarques. D'un point de vue formel, j'ai trouvé le document DA01 hyper dense. Visuellement, est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de l'aérer un peu, mettre des choses en gras, est-ce que vous avez été limité par un nombre de pages ? C'est vraiment difficile à lire.

Mme Fiorentino.- Je vous rejoins, présentation extrêmement dense mais on avait 10 pages, on a un peu triché parce qu'on a fait 10 et demi, et encore, j'ai supprimé des paragraphes pour gagner un peu de place, parce que, déjà, il faut répondre aux recommandations du HCERES, ça nous enlève déjà de la place sur l'explication de l'évolution de l'offre de formation. L'autre solution, c'était de passer

en caractères 10 mais ça devenait encore plus illisible. On est tellement contraints du point de vue formel qu'on va envoyer ce pavé et on nous a demandé de renvoyer la trame telle qu'elle a été fournie.

Mme Dauphin-Benoist.- Je pense qu'il n'y a que dans l'enseignement supérieur qu'on voit des documents aussi indigestes. Sinon, j'ai trouvé dans le document que c'était souvent les mêmes formations qui étaient mises en avant, sans doute parce que certaines formations appliquent l'approche par compétences et des méthodes un peu innovantes avec plus de conviction que d'autres. Ma question était de savoir si vous, en tant qu'équipe de gouvernance, ne sentez pas des disparités ou une hétérogénéité dans ce passage à l'approche par compétences et comment vous la gérez, est-ce que vous êtes directifs, pas directifs ? Je n'ai pas eu le temps de lire toutes les fiches mais, en feuilletant, on voit bien qu'il y en a qui vont un peu à reculons et qui insistent sur le disciplinaire. C'est tout à fait understandable mais, au niveau de l'établissement, il y a quand même des disparités dans cette approche et en quoi ça peut être gênant vis-à-vis du HCERES ou pas ?

La deuxième chose est liée à l'approche par compétences, aussi. Quand on veut l'appliquer jusqu'au bout, elle impacte les modalités de contrôle des connaissances et elle peut impacter aussi les calendriers universitaires parce que si on passe en CCI et en tâches complexes, il faut avoir du temps pour faire réaliser ces tâches et on ne peut pas les faire passer en contrôle continu. Ça peut être intéressant de passer en CCI mais que fait-on de la session 2 ? Nous, on s'est posé la question et on est un peu coincé par pas mal de paramètres et ce qui peut être gênant, c'est quand dans un même bâtiment, on a des formations qui voudraient passer en CCI et se débarrasser de la session 2 pour pouvoir allonger le calendrier des cours et organiser des tâches complexes. Je pense à Droit-Lettres mais il y a peut-être d'autres endroits où ça coince. Si les autres UFR restent sur l'ancien calendrier, ça empêche la composante qui voudrait passer en CCI de le faire, puisqu'elle ne pourra pas avoir de salles pour les cours. Et aussi, au-delà du calendrier, il y a plein de choses qui sont mutualisées, il y a pas mal de cours qui intègrent des étudiants d'autres UFR et on est obligé d'avoir tous le même calendrier parce que s'il y en a qui sont à 10 semaines et d'autres à 12, ça ne va pas coller. Si on veut décloisonner, nous il était question de faire un 10+2 mais ça coince parce que les autres étudiants qu'on a en cours, par ailleurs, continuent leurs cours normaux dans leur UFR d'origine donc le fait de laisser la main à chaque UFR, ça fait qu'on rencontre des blocages et si on avait dit « on y va entièrement, tous », peut-être que ça aurait libéré des choses, mais on n'a pas eu le temps, et il faut dire que les UFR discutent assez mal entre elles, donc ça n'aide pas. C'était ma question sur les CCI.

Après, je suis étonnée qu'on parle d'un master Traduction et interprétation, à ma connaissance il s'appelle toujours master Traduction multimédia. Traduction et interprétation, c'est l'intitulé qui est envisagé dans la prochaine offre de formation mais ça n'a pas été voté donc j'ai l'impression qu'il a des choses qui sont écrites alors que ça n'a pas été vraiment discuté dans les UFR.

Je vois que l'UFR Langues et Communication voudrait mettre en place des moocs, l'hybridation, ça n'a pas non plus été discuté, alors, est-ce qu'on peut l'afficher ? Je suis un peu gênée par ça.

Et puis ma dernière remarque, c'est que je suis un peu étonnée qu'il n'y ait rien sur la réussite étudiante. Ça commence à faire longtemps que je suis là et on a vu disparaître, en tout cas dans ma composante, tous les moyens ou une grande

partie des moyens d'accompagnement qu'on avait avec le tutorat, les discussions dans la loi ORE sur Agil....

M. Crognier.- Ça existe encore, en 1^{ère} année en STAPS, au Creusot et ici.

Mme Dauphin-Benoist.- Mais pas partout, alors je ne sais pas à quoi c'est dû. J'ai beaucoup d'enseignement en première année et je vois que les années Covid ont été très difficiles pour les lycéens et on a, depuis deux ans, des générations qui ont beaucoup souffert du confinement, d'une part, et ensuite des modalités d'enseignement en demi-classes, etc., plus la perturbation psychologique qu'il pouvait y avoir par la situation qu'on a tous vécue et il y a des formations où les L1 sont un peu perdues et je trouve ça très étonnant, mais ce n'est pas une critique que je fais à l'égard de la présidence de l'uB, c'est national, je trouve que c'est très étonnant qu'on fasse comme s'il ne s'était rien passé, comme si les étudiants avaient le même bagage maintenant qu'il y a trois ou quatre ans et qu'il n'y ait pas eu de moyens complémentaires de rattrapage parce qu'on voit, quand même, une différence de niveau, d'aisance, d'autonomie. Je regrette qu'il n'y ait pas quelque chose qui ait été mis en place, au niveau national, pour rattraper les heures d'enseignement perdues sur les trois dernières années qu'on a vécues. Dans la prochaine offre de formation, dans les licences, on a les mêmes attentes que précédemment, qu'il y a 5 ou 10 ans, on n'a pas baissé nos exigences mais les étudiants arrivent avec des bagages en moins, au niveau disciplinaire ou des méthodes de travail, et on n'a rien pour compenser. Je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie de la part du monde enseignant sur cet accueil des L1 qui n'est pas ce qu'il devrait être.

Mme Fiorentino.- Je vais essayer de répondre à vos observations.

Concernant le DA01, le fait que certaines formations soient mises en avant, j'ai repris les formations qui étaient citées par le rapport HCERES et j'ai ajouté les formations qui étaient demandées par les directeurs de composante.

Est-ce qu'il y a un décalage entre les composantes par rapport à l'approche par compétences ? Oui, c'est évident, c'est culturel, certaines composantes sont parties en avance, avaient déjà commencé à réfléchir au passage de l'approche par compétences avant le covid et d'autres, pas du tout. Quand on a commencé à s'y mettre vraiment en 2021, une fois que le gros du covid était passé, ça a été compliqué, c'est une véritable acculturation, l'approche par compétences. Il faut démontrer aux équipes l'intérêt, pas juste dire « il faut le faire, c'est réglementaire », mais l'intérêt pour nos étudiants, pour la formation. Et, en même temps, il y a une crainte chez les collègues, c'est qu'avec le PREF et l'évolution sur les dernières années, il y a une diminution de l'offre de formation, donc il y a une diminution de la part donnée au disciplinaire, donc quand on dit aux collègues « il faudra peut-être consacrer des heures que vous faisiez en purement disciplinaire à autre chose que du purement disciplinaire, c'est compliqué, ça prend du temps. Mais, il y a des composantes qui sont vraiment moteur. L'UFR STAPS est partie avant les autres, Langues et Communication, il y a un gros effort qui a été fait ces dernières années, un travail à marche forcée pour passer, en profondeur, à l'approche par compétences. Il y a d'autres composantes pour lesquelles ça sera plus compliqué. C'est illusoire de se dire qu'en deux ans, on va passer complètement d'une approche programme à une approche par compétences, surtout que ça fait jouer d'autres choses, il y a la question de l'évaluation, que vous soulignez, il y a le fait que les

programmes deviennent beaucoup plus transversaux qu'ils n'étaient avant, donc il faut faire sauter un peu des blocages qui existaient, ça prendra du temps. Toutes les composantes ont fait l'effort de formuler leur offre de formation par compétences, par bloc de compétences ou macro-compétences, selon. Et, je pense qu'au cours du prochain contrat, le travail va continuer et ça sera réfléchir davantage à l'alignement pédagogique, à l'évaluation... Si on veut faire un travail par profondeur, il faut se donner du temps et pas dire « certains sont en avance donc tout le monde doit s'aligner sur ce que font les autres ».

Pour répondre à la question du contrôle continu, vous avez raison, il y a des contraintes matérielles qu'il faut observer. Le bâtiment droit-lettres est un bâtiment extrêmement en tension, il est partagé par cinq composantes, on est obligé de respecter un calendrier fixé en amont de manière assez rigide si on veut que ça fonctionne, sachant qu'avec les travaux, ça rajoute des difficultés. Il y a notamment une composante qui a dû basculer ses enseignements en distanciel parce qu'il n'y avait pas de place pour ses cours. C'est regrettable. Là encore, le choix a été fait de ne pas dire « tout le monde passe au contrôle continu intégral et vous vous adaptez » et c'est ce qui se passe dans d'autres universités. Là encore, si les collègues ne comprennent pas l'intérêt, notamment pour les matières où il n'y a pas de travaux dirigés, où il y a des gros effectifs dans des amphis de 500-800 étudiants, dire aux collègues, du jour au lendemain, « on fera du contrôle continu intégral », sans moyens supplémentaires, ce n'est pas réaliste. Je vois par rapport à d'autres établissements, notamment l'université de Rouen est passée au contrôle continu intégral, la gouvernance a dit aux collègues « vous ferez du contrôle continu intégral » mais, dans les faits, les collègues trouvent des voies de contournement parce qu'ils n'ont pas les moyens, c'est-à-dire qu'au lieu d'un contrôle terminal avec cinq questions à la fin du trimestre, les collègues font un contrôle continu n° 1 avec trois questions et 15 jours après ils font un contrôle continu n°2 avec deux questions. Si on impose ça, sans donner de moyens supplémentaires et sans laisser le temps de s'organiser, les collègues trouveront des voies de contournement, ils ne peuvent pas faire autrement.

Le Président.- Je voudrais simplement ajouter, je crois que ça n'échappe à personne, que de passer d'une offre de formation qui a été conçue depuis des décennies, voire des siècles sur les savoirs, ce n'est pas en une offre de formation qu'on va complètement acculturer des communautés universitaires qui ont leur mode de fonctionnement, à l'évaluation par compétences. On passe du disciplinaire à la compétence. On sait que la compétence inclut du disciplinaire. Si on a les savoir-faire et pas les savoirs, ça pose des problèmes mais, néanmoins, ça suppose aussi, à chacun, de faire évoluer ses méthodes pédagogiques, ça suppose aux équipes pédagogiques de repenser leur manière d'évaluer les étudiants, de passer au CCI, par exemple. Ça pose des problèmes concrets d'organisation, d'articulation des calendriers, de places, d'espace, etc. On peut effectivement avoir une position très directive mais, si c'est pour aboutir à la mise en œuvre de stratégies de contournement et finalement à la consolidation du système antérieur remaquillé sous l'appellation « approche par compétences », ça sera un coup d'épée dans l'eau. On en a discuté en interne, évidemment, l'idée est d'accompagner les équipes, de faire en sorte de ne pas multiplier les situations de blocage, d'essayer de résoudre les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent, d'essayer d'apporter des solutions. Il y en a beaucoup qui vont se présenter nonobstant cette approche plus douce, plus progressive, c'est certain, comme il y en a eu par le passé, à chaque fois

qu'il y a eu des évolutions. A charge pour la gouvernance de l'établissement, pour la gouvernance des UFR, d'accompagner les équipes sur le terrain et trouver des solutions qui vont permettre une transition plus douce et sans doute plus sincère, suscitant plus d'adhésion si on travaille progressivement que si on avait décidé de manière directive. J'en suis intimement persuadé.

Mme Fiorentino.- En plus, pour ajouter, on demande de passer à une approche par compétences mais il y a aussi d'autres exigences, notamment la personnalisation des parcours, c'est-à-dire laisser l'étudiant plus acteur dans la composition de la formation. Concrètement, ça demande déjà beaucoup de moyens si on veut aller au bout de la démarche et en plus, ça ne se marie pas avec l'approche par compétences. Donc, on est soumis à des attentes qui ne vont pas toujours de pair. Il y a une licence qui a souhaité s'engager de manière marquée dans cette voie de la personnalisation mais elle a un peu moins investi le dossier des compétences. De toute façon, des compétences, on en enseignait déjà dans l'approche programme, c'est juste qu'il faudra faire les choses différemment et trouver d'autres manières de transmettre nos savoirs et nos savoir-faire.

Concernant l'aide à la réussite en licence, Agil existe toujours. Toutes les composantes qui veulent s'investir dans ce dispositif, peuvent le faire. Il y a deux ans, on a modifié le dispositif Agil en Droit et on est ouvert, dès que des équipes demandent à rejoindre ce dispositif ou à le faire évoluer en fonction de ce qu'ils ont observé, ils sont les bienvenus.

Pour la mention Traduction et interprétation, c'est la mention qui figure sur l'arrêté d'accréditation.

Mme Moser-Jauslin.- Je trouve que l'intérêt de l'approche par compétences dépend beaucoup de la formation. Il ne faut pas oublier qu'il faut aussi du disciplinaire et il faut avoir aussi une manière d'évaluer le disciplinaire dans les formations.

M. Bichebois-Delhief.- Pour revenir un peu sur l'approche par compétences, nous, côté étudiants, on préfère clairement qu'on prenne le temps pour faire les choses bien. On a pu voir des universités, typiquement Grenoble-Alpes où l'approche par compétences se résume en : on valide sa L1, on valide une compétence, pour avoir une licence il faut valider trois compétences, chaque année égale une compétence. Plutôt que de bâcler ça et d'avoir des choses un peu fantômes pour se fier aux exigences du ministère, plutôt prendre notre temps, qu'on fasse des choses bien, que ce soit utile pour les étudiants et les étudiantes parce que l'approche par compétences, c'est vraiment quelque chose qui peut être géniale pour nous étudiants. Se précipiter ne mènera à rien de bon y compris pour la personnalisation des filières où là aussi il y a des gros enjeux.

Le Président.- Il ne faut pas oublier que les collègues enseignants, enseignants-chercheurs, enseignent par programme depuis des décennies. Il y a aussi une acculturation qui doit se faire du côté des pédagogues. C'est important d'accompagner. Tout notre système de recrutement des enseignants repose sur le disciplinaire. On passe un CAPES de math, une agrég d'allemand, etc. Quand on devient enseignant-chercheur, on est rattaché à une section CNU qui est disciplinaire. Là aussi, sur la manière de penser la réforme, s'il n'y a pas une adaptation dans le recrutement des collègues... Alors ça vient, à l'Inspé, les MEEF

second degré reposent sur une formation par compétences. Mais, c'est tout à fait récent donc il va y avoir un temps d'adaptation, d'évolution et il faut que tout le monde puisse s'adapter. Ça n'empêche qu'on a un objectif, on nous l'a assigné, faisons-le mais de telle sorte que ça se passe de la manière la plus harmonieuse possible, sachant que ça soulèvera des difficultés auxquelles on n'a pas encore pensé mais qu'il faudra surmonter et il faudra aider les équipes et les étudiants à les surmonter, bien sûr.

M. Crognier.- Au fur et à mesure des années, quand on recrute dans certaines composantes des enseignants du second degré, ils sont mieux armés que nous, ils sont déjà engagés. Chez nous, les derniers recrutés ne posent pas de problème, et même, ils nous portent en avant. Ce qui est difficile, il me semble, c'est l'évaluation par compétences mais c'est aussi un enjeu peut-être de réduction du nombre d'épreuves qu'on a pour aller vers une meilleure intégration des compétences. Ça, c'est d'autant plus facile qu'on approche vers le master donc on peut très bien imaginer des formules où on est assez conservateur en première année parce que le nombre d'étudiants va empêcher du contrôle continu, et qu'il y ait une progressivité dans l'évolution. Et, il y a quand même un effet intéressant, c'est que ça nécessite un travail des équipes donc c'est une évolution qui est intéressante parce qu'il peut y avoir aussi un certain conservatisme ou d'autres enjeux tant les tâches des enseignants sont importantes sur l'administratif ou autre. Vous avez dit que STAPS était un peu en avance mais on souffre aussi, alors on n'a pas eu de tensions ici, parce qu'il y a eu, nationalement, un travail depuis cinq ans. Donc, à l'aune de ces observations, je suis d'accord avec vous sur l'idée qu'il faut deux contrats, il faut partir sur 10 ans, les composantes ne peuvent pas, c'est impossible, être au pas cadencé, ce n'est pas possible, il vaut mieux prendre le temps. Il y avait beaucoup de tensions quand on a abordé cette question, il y a quatre ans et, petit à petit, sur la part des connaissances versus la part des compétences.... Même si on est tous d'accord sur le fond, il faut bien qu'il y ait des connaissances aussi. Parfois c'est une question de vocabulaire « c'est quoi une compétence ? ». Déjà, on n'est pas d'accord sur la définition. Ça nécessite quand même un temps long et pas une transformation au pas de charge, ce n'est pas possible. Il vaut mieux que les composantes aillent à leur rythme, si tout le monde ne va pas à la même vitesse, ce n'est pas très grave, petit à petit, on avance.

Mme Fiorentino.- Je te rejoins tout à fait sur la nécessité d'agir de manière progressive parce que sinon on ferait uniquement du cosmétique. J'ai regardé à quoi ressemblaient les fiches filières des universités du précédent contrat, donc qui sont censés déjà être passés à l'offre de formation en blocs de compétences, parfois ce n'est même plus de la cosmétique. Pour une licence de droit, bloc de compétences 1 : juriste spécialité, bloc de compétences 2 : juriste généraliste, bloc de compétences 3 : compétences transversales.

Le Président.- C'est du maquillage, je sais de quoi je parle.

Mme Moser-Jauslin.- Si c'est nous qui définissons les compétences, on peut faire beaucoup de choses intéressantes mais, si on est bloqué par les compétences qui sont dans les fiches RNCP qui sont très généralistes et souvent pas utiles pour évaluer quelque chose pour les formations...

Le Président.- Je pense que le cadre des fiches RNCP peut être rempli par les équipes pédagogiques, en précisant, surtout pour les licences qui sont plus générales que les masters. Donc, je pense qu'on peut occuper ce terrain-là en précisant des compétences de manière plus détaillée, de sorte que l'équipe pédagogique s'inscrit dans un cadre, bien sûr, mais vise à être un peu plus pointue sur tel ou tel.... Ça peut être l'esprit.

Je ne sais pas s'il y a d'autres observations, des questions de fond en réalité, parce qu'il y a des changements et c'est un virage que nous prenons collectivement. Il faut du temps, parce que chaque fois qu'on essaie d'agir dans la précipitation, ça ne marche pas. On a des exemples qui illustrent qu'on peut décider de tout, tout le temps, mais s'il n'y a pas d'adhésion, de compréhension du dispositif, c'est un coup d'épée dans l'eau.

Alexandra.

Mme Laurent.- C'est juste une petite question parce que je n'en ai pas la connaissance mais peut être que c'est quelque chose qui est déjà mis en place, c'est pour revenir sur la question de ma collègue sur l'accueil des étudiants de licence 1. Lorsque sur Parcoursup, ils ont « oui si », j'ai compris qu'ils sont accueillis en licence zéro, est-ce que c'est un dispositif mis en place à l'université de Bourgogne ? Dans ma discipline, je n'en ai pas entendu parler. Est-ce que c'est quelque chose qui est organisé ? Parce que ça peut aussi répondre au suivi de ces fameux étudiants de licence 1 qui seraient en difficulté ?

Mme Fiorentino.- C'est le dispositif Agil. Ça dépend des composantes. Soit, ça permet aux étudiants qui acceptent, de faire leur première année en deux ans, soit il y a d'autres formules qui consistent à ajouter des modules aux étudiants de ce dispositif, pour faciliter la transition vers la deuxième année. C'est une adaptation du début de la licence.

Mme Laurent.- C'est la même offre Agil et licence zéro ? Et ça c'est à la composante de s'engager, certaines le font et d'autres ne le font pas ?

Mme Fiorentino.- C'est ça.

Mme Dauphin-Benoist.- En fait, Agil est lié à l'examen des dossiers sur Parcoursup. Parfois, la vision qu'on a des candidatures qu'on a sur Parcoursup peut s'avérer contredite quand on a les étudiants en face à face en L1. Est-ce qu'Agil est lié à l'examen des dossiers sur Parcoursup, c'est ce que je comprends, puisqu'en fait c'est lié à la mention « oui si », est-ce qu'il n'y aurait pas un moyen de mettre en place de l'aide méthodologique, disciplinaire en L1, une fois que l'année a démarré et une fois qu'on connaît le niveau effectif des étudiants ? Vous savez aussi que toutes les filières ne sont pas en tension et il y a des filières où on ne refuse personne sur Parcoursup. On les accueille, mais une fois qu'on les a accueillis, on se rend compte qu'on n'a pas les moyens humains et les heures de cours qu'il faudrait pour faire le travail correctement pour les remettre à niveau. Ce que je trouverais intéressant c'est qu'il y ait une possibilité d'accompagnement, une fois qu'on a accueilli les étudiants et qu'on connaît leurs difficultés effectives ou pas.

Le Président.- Ce que vous décrivez existe en Droit depuis 2018. C'est ce qu'on a mis en place. C'est-à-dire qu'on a identifié, sur Parcoursup, les étudiants qui étaient classés en « Oui si », on les sollicitait, etc. et puis l'année suivante, on s'est aperçu que certains auraient largement pu bénéficier de ce dispositif, on les a inclus dans Agil. C'est-à-dire que la proposition Agil s'adresse à tout étudiant de 1^{ère} année et il n'y a pas de caractère obligatoire. Au début, on avait un peu forcé les choses en disant « vous êtes en « oui si ». On pense que vos résultats au lycée montrent que vous n'avez pas les prérequis pour réussir en Droit, donc on vous met systématiquement en « oui si » et on s'est aperçu qu'il y avait beaucoup d'étudiants qui n'adhéraient pas au dispositif et ça avait un effet contreproductif. Donc on est vraiment parti sur la base du volontariat et on ne l'a pas enfermé dans une analyse qui reposait exclusivement sur les documents fournis dans Parcoursup. Donc, si on a pu le faire dans notre UFR, c'est possible partout. C'est à la main des équipes pédagogiques, au sein des UFR. Je me souviens, mon décanat s'est terminé en 2019, on l'a fait au moins en 2018 sinon avant, depuis la mise en place du dispositif.

Mme Fiorentino.- Paradoxalement, on constate que des étudiants qui sont pris en « oui si », finalement se débrouillent très bien.

Le Président.- Et inversement, les étudiants qui se révèlent dès le début de l'université parce que le système leur correspond bien, parce qu'ils sont peut-être plus motivés, plus mûrs, ils réussissent bien alors qu'on les avait classés dans « oui si » et inversement, des étudiants qui n'étaient pas classés dans « oui si » sont moins à l'aise dans le système universitaire. On a vraiment essayé de faire à la demande.

Mme Gerrer.- Vous le financez comment, en Droit.

Le Président.- C'est le dispositif Agil, c'est ministériel, c'est fléché loi ORE au niveau de l'établissement et c'est réparti ensuite.

Donc, on peut parfaitement utiliser ce dispositif et l'orienter vers la problématique qui a été soulevée, les années covid, un public peut-être un peu moins mûr pour suivre en autonomie, etc., c'est tout à fait adaptable. Et, en tout cas c'est à la main des équipes pédagogiques, dans chaque composante. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses ?

S'il n'y a pas d'autres choses, il faut que notre conseil d'administration délibère sur cette offre de formation qui doit être transmise demain, dernier délai, on est vraiment sur le fil du rasoir.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

le conseil d'administration, après en avoir délibéré approuve :

- le projet de l'offre de formation concernant le 1^{er} et 2^e cycle ainsi que le 3^e cycle des études de santé en vue de l'accréditation 2024-2028
- l'évaluation des IUT dans le cadre du déploiement de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie (LP-BUT) » pour l'IUT Dijon-Auxerre et l'IUT du Creusot.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? y a-t-il des absences ? y a-t-il des votes contre ?

19 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité qui salue le travail de l'ensemble de la communauté, pas seulement de la gouvernance, mais orchestré par les services et par Karen Fiorentino que je remercie encore une fois.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, je vous remercie pour votre participation malgré le calendrier un peu bousculé et on se retrouve le 15 mars, pour un CA plus fourni, encore que celui-ci était déjà assez consistant.

Merci à vous, bonne journée et à très bientôt.

- - - - -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.

Le Président



Vincent Thomas